

CE/78/4 a)
Madrid, mai 2006
Original : espagnol

Soixante-dix-huitième session
Quito (Équateur), 27 et 28 juin 2006
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET STATUTAIRES

a) Rapport du Comité du budget et des finances

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet ci-après au Conseil exécutif le rapport du Comité du budget et des finances sur les questions administratives, financières et statutaires, dont ce Comité a été saisi lors de sa quarante-sixième réunion tenue à Madrid, en Espagne, le 17 mai 2006.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET STATUTAIRES

a) Rapport du Comité du budget et des finances

1. Le Comité du budget et des finances (CBF) a tenu sa quarante-sixième réunion le 17 mai 2006 au siège de l'Organisation à Madrid, sous la présidence de l'Argentine, représentée par M. Alejandro Varela. Y ont participé les délégations des États suivants en qualité de membres du Comité : Afrique du Sud, Bénin, Brésil, Fédération de Russie, Liban, Mexique, Pakistan, Slovaquie et Thaïlande. Y assistaient également le Commissaire aux comptes (Espagne), M. Fernando Casas Guillén, et la Présidente du Comité du programme, M^{me} Angelika Liedler (Autriche), cette dernière conformément à la décision CE/DEC/10(XVIII). La liste des participants de cette quarante-sixième réunion est annexée au présent document.
2. Le Secrétariat était représenté à cette réunion par le Secrétaire général, le Directeur de la division de l'Administration et l'administrateur de la section Finances.
3. Le Comité a examiné les documents suivants qui seront soumis, les 27 et 28 juin 2006, à la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif :

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET STATUTAIRES

- I - Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2006 CE/78/4 b)
- II - Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2005 CE/78/4 c)
- III - Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts CE/78/4 d)
- IV - Fixation du montant définitif du budget de l'Organisation pour 2007 [A/RES/496(XVI)] CBF/46/2
- V - Lieu et date de la 47^e réunion du Comité du budget et des finances

I. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET PLAN DE DÉPENSES POUR 2006 [CE/78/4 b)]

4. Le Comité a examiné les informations fournies par le Secrétaire général sur la situation financière actuelle de l'Organisation et sur le plan de dépenses pour 2006. Il a constaté avec satisfaction le bon niveau des recettes perçues au titre des contributions à la date de sa réunion, qui atteignaient 6 685 539 euros, soit 62 % du montant de 10 745 764 euros fixé pour 2006. À la même date l'an dernier, il avait été perçu 59 % du montant à recevoir pour 2005. Les dépenses budgétaires ont été de 3 418 823 euros, ce qui représente 29 % du budget approuvé, pourcentage similaire à celui de l'exercice précédent à la même date. Concernant le plan de recettes et de dépenses élaboré sur la base de la recommandation figurant dans la résolution 496(XVI) de la seizième session de l'Assemblée générale et visant à ce que le programme général de travail soit exécuté en fonction des sommes recouvrées, le Comité a pris note de l'estimation du Secrétariat quant aux recettes qu'il est prévu de percevoir en 2006 : elles s'élèveraient à 9 824 000 euros, dont 8 905 000 euros correspondraient aux contributions des Membres et 919 000 euros aux autres recettes budgétaires allouées par l'Assemblée générale.

5. Le Comité a constaté que, du graphique 1 présenté par le Secrétariat concernant les recettes au titre des contributions reçues au cours de chacun des six derniers exercices financiers il ressortait que, mises à part les années 2001 et 2005, où les contributions reçues avaient atteint respectivement 87 % et 88 %, les autres années avaient des niveaux de recettes très semblables d'environ 81-82 %. Aussi a-t-il jugé justifiée l'estimation faite par le Secrétariat reposant sur la moyenne des six derniers exercices financiers (83 %).

6. Le Comité a rappelé, par ailleurs, qu'il est prévu d'encaisser en 2006 700 000 euros provenant du recouvrement des arriérés de contributions. À la date de la réunion du Comité, il a constaté qu'il avait déjà été perçu 50 % de ce montant (349 887 euros).

7. Le Comité a aussi observé que, d'après le graphique 2 présenté par le Secrétariat concernant les recettes au titre des arriérés de contributions reçus au cours des six dernières années, le total des recettes à percevoir cette année à ce titre pourrait être supérieur à ce qui était estimé, à en juger par la moyenne (1 182 000 euros) de ces six dernières années. Toutefois, vu la tendance à la baisse de ces recettes, exception faite du montant recouvré en 2005, il a jugé prudent de maintenir pour cet exercice une prévision inférieure à la moyenne mentionnée.

8. Le Comité a pris note du fait que le niveau de dépenses prévu pour l'exercice 2006 était fixé à 85 % des crédits approuvés, afin de maintenir l'équilibre financier compte tenu des recettes qu'il est prévu de percevoir, conformément à la recommandation de l'Assemblée générale dans sa résolution 496(XVI).

9. De même, le Comité a pris note des observations du Secrétaire général au sujet des départs à la retraite et des engagements pendant la période biennale 2006-2007 et des évolutions qui, en accompagnement de ces départs, seraient susceptibles d'intervenir dans la structure du Secrétariat.

10. Le Comité a jugé que les estimations du Secrétaire général pour l'exercice en cours étaient réalistes et dénotaient une démarche prudente.

11. Le Comité recommande au Conseil exécutif de prendre note des informations sur la situation financière, ainsi que du plan de dépenses pour 2006.

II. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET COMPTES DE GESTION DE L'ORGANISATION RELATIFS À L'EXERCICE FINANCIER 2005 [CE/78/4 c)]

12. Le Comité a suivi l'exposé du Commissaire aux comptes désigné par l'Espagne sur le rapport relatif aux comptes de l'exercice financier 2005 élaboré en coopération avec le Commissaire aux comptes désigné par l'Inde.

13. Le Comité a pris note des explications données par le Secrétaire général sur la situation financière de l'exercice clôturé de 2005. Le Secrétaire général l'a informé du résultat budgétaire de cet exercice en insistant, par comparaison aux excédents des exercices précédents, sur l'excédent de trésorerie dégagé (523 429,86 euros), effet du niveau élevé de recouvrement des contributions de l'exercice et des arriérés de contributions. Ce niveau élevé de recettes a permis de constituer, à la charge du budget de l'exercice 2005 et avec l'approbation de l'Assemblée générale [résolution 498(XVI)], les provisions suivantes d'un montant total de 600 000 euros :

- 200.000 euros pour faire face aux frais entraînés par l'application, dans l'immeuble du siège, de la réglementation des Nations Unies en matière de sécurité ;
- 150.000 euros pour la modernisation du matériel audio de la salle de conférences du siège, et
- 250.000 euros pour la gestion des crises en situation de risque de pandémie ou en cas de catastrophes naturelles ayant une influence sur le tourisme.

Si ces provisions n'avaient pas été constituées, l'excédent aurait été très supérieur (1 123 429,86 euros). Par ailleurs, le niveau atteint par les recettes budgétaires a permis d'exécuter 98,57 % du budget.

14. Le Comité n'a pas fait d'objections aux transferts de crédits entre sections d'une même partie du budget et entre différentes parties du budget, effectués par le Secrétaire général à la clôture des comptes de 2005, avec l'autorisation préalable du Président du Comité du budget et des finances et du Président du Conseil exécutif conformément aux alinéas 3 a) et 3 b) de l'article 5 du Règlement financier et à la décision 6(LIII) du Conseil exécutif.

Toutefois, il recommande que, dans la mesure du possible, les transferts entre les différentes sections du budget soient limités dans l'avenir à des cas exceptionnels et il insiste auprès des divers départements pour qu'ils s'en tiennent au budget établi et approuvé par l'Assemblée générale. Il recommande au Conseil exécutif d'autoriser les transferts susmentionnés.

15. Le Comité a noté que les méthodes et documents comptables ainsi que les opérations financières de l'exercice étaient conformes au Règlement financier et aux autres normes applicables et il recommande au Conseil exécutif d'approuver les comptes de 2005.

16. Le Comité recommande également au Conseil de faire sien l'appel lancé par les Commissaires aux comptes à tous les Membres afin qu'ils versent leurs contributions au budget dans les délais fixés à l'article 7.2 du Règlement financier.

17. Le Comité a exprimé sa gratitude aux Commissaires aux comptes (Espagne et Inde) pour leur excellent travail.

III. APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 34 DES STATUTS ET DU PARAGRAPHE 13 DES RÈGLES DE FINANCEMENT ANNEXÉES AUX STATUTS [CE/78/4 d)]

18. Le Comité a constaté que les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts étaient appliquées à vingt-huit Membres effectifs et que celles de l'article 34 des Statuts l'étaient à vingt-trois et au Membre Associé Antilles néerlandaises.

19. Le Comité recommande au Conseil exécutif d'insister une fois de plus auprès de tous les Membres ayant des arriérés de contributions pour qu'ils liquident aussitôt que possible leurs dettes envers l'Organisation.

20. Le Comité a pris note avec satisfaction du fait que les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement n'étaient plus applicables à l'Arménie, au Liban, au Pakistan et à la République centrafricaine. De même, il a pris acte de ce que le Costa Rica, El Salvador et la Mongolie avaient respecté scrupuleusement les engagements pris quant au règlement de leurs contributions, année en cours comprise, et que la Géorgie les avait tenus partiellement.

21. Le Comité a tenu compte de la recommandation émise par le Conseil exécutif à sa soixante-seizième session visant le maintien de l'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement à l'Iraq jusqu'à sa soixante-dix-huitième session à la date de laquelle ce pays devra avoir présenté un plan de paiement.

IV. FIXATION DU MONTANT DÉFINITIF DU BUDGET DE L'ORGANISATION POUR 2007 [A/RES/496(XVI)]

22. Vu la recommandation faite par l'Assemblée générale à sa seizième session [A/RES/466(XVI)] d'étudier la possibilité de réduire le montant du budget de 2007 pour le rapprocher de la croissance zéro à prix constants, en fonction de l'évolution de la situation économique en Espagne et, concrètement, du taux d'inflation enregistré dans ce pays, le Comité a écouté l'exposé du Secrétaire général sur l'analyse de l'évolution actuelle des prix en Espagne et de son incidence sur le budget approuvé pour l'an prochain.

23. Le Comité a pris note du fait qu'en Espagne, l'indice général des prix à la consommation avait enregistré en 2005 une hausse de 3,7 %, soit 1,0 % de plus que les 2,7 % ayant servi à l'établissement du budget 2006-2007.

24. Le Comité a jugé réaliste et prudente la proposition du Secrétaire général de ne pas modifier le montant du budget de l'exercice 2007 (12 517 000 euros), contrairement à l'année précédente où il avait pu être réduit. Cette recommandation se fonde sur le fait que tant l'inflation actuelle en Espagne (3,9 %) que les prévisions pour l'année 2006 du Fonds monétaire international et de la Commission européenne (3,5 %) dépassent l'inflation estimée pour le budget 2007 (2,7 %). Cela signifie qu'en valeur réelle, il y aura très vraisemblablement diminution du budget au cours des années 2006 et 2007.

25. Le Comité a pris note de la préoccupation du Secrétaire général concernant le rythme actuel de hausse des prix en Espagne et ses éventuelles répercussions sur les dépenses budgétisées, et il a souhaité qu'il soit tenu compte de cette situation dans les estimations de dépenses aussi bien pour 2006 que pour 2007.

26. Le Comité recommande par conséquent au Conseil exécutif de maintenir le montant du budget approuvé pour l'exercice financier 2007, à savoir 12 517 000 euros.

V. LIEU ET DATE DE LA QUARANTE-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DU BUDGET ET DES FINANCES

27. Le Comité a décidé de tenir sa quarante-septième réunion au premier trimestre de 2007, dans la mesure du possible à une date proche de celle de la réunion du Comité du programme.

ANEXO / ANNEX / ANNEXE

**CBF/46/LIST.PART.DEF
MADRID, mayo de 2006**

**COMITÉ DE PRESUPUESTO Y FINANZAS
COMMITTEE ON BUDGET AND FINANCE
COMITÉ DU BUDGET ET DES FINANCES**

Cuadragésimo-sexta reunión / Forty-sixth meeting / Quarante-sixième réunion

**LISTA DE PARTICIPANTES
LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

I. PRESIDENTE/CHAIRMAN/PRÉSIDENT

ARGENTINA
ARGENTINE

Sr. D. Alejandro Varela
Coordinador de Relaciones Multilaterales
Presidencia de la Nación
Secretaría de Turismo – Buenos Aires

II. MIEMBROS/MEMBERS/MEMBRES

BENIN / BÉNIN

M. Daniel Danhin
Premier Conseiller
Ambassade du Bénin à Paris

BRASIL / BRAZIL / BRÉSIL

Mr. Joel Souza Pinto Sampaio
Policy Advisor
Embassy of Brazil in Madrid

ESLOVAQUIA
SLOVAKIA
SLOVAQUIE

Ms. Eliska Romanova
Chief State Counsellor
Tourism Department
Ministry of Economy of the Slovak Republic
Bratislava

FEDERACIÓN DE RUSIA
RUSSIAN FEDERATION
FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr. Andrei Shvedov
Minister Counsellor
Embassy of the Russian Federation in Madrid

Mr. Alexis Dementiev
Adviser
Embassy of the Russian Federation in Madrid

LÍBANO
LEBANON
LIBAN

Mme. Dima Haddad
Premier Secrétaire
Ambassade du Liban à Madrid

MÉXICO MEXICO MEXIQUE	Sr. D. Ramiro Ayala Consejero Embajada de México en Madrid
PAKISTÁN PAKISTAN	H.E. Mr. Hasan Sarmad Ambassador of Pakistan to Spain Embassy of Pakistan - Madrid
SUDÁFRICA SOUTH AFRICA AFRIQUE DU SUD	Mr. Ellwyn O. Beck Chargé d'Affaires a.i. Embassy of South Africa in Spain – Madrid
TAILANDIA THAILAND THAÏLANDE	Mr. Pradech Phayakvichien Advisor of the Tourism Authority of Thailand Bangkok
III. <u>INTERVENTOR DE CUENTAS/ AUDITOR / COMMISSAIRE AUX COMPTES</u>	Sr. D. Fernando Casas Guillén Interventor de Cuentas de la Organización Mundial del Turismo Madrid
IV. <u>PRESIDENTA DEL COMITÉ DE PROGRAMA/ CHAIRPERSON OF PROGRAMME COMMITTEE PRÉSIDENTE DU COMITÉ DU PROGRAMME</u>	Dra. Angelika Liedler Head of the International Tourism Policy Unit Federal Ministry of Economics and Labour Chairperson of the Programme Committee Vienna